MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Voir le fil d'Ariane

Drac Bourgogne-Franche-Comté

Dans cette rubrique

Publié le 16 juil. 2025

Une charte régionale « Culture - Éducation populaire » en faveur des publics

Le 15 juillet dernier, une charte régionale « Culture - Éducation populaire » a été signée. Cette charte vise à reconnaître les structures culturelles d'éducation populaire régionale comme pleinement parties prenantes de la vie culturelle des habitants et du territoire. Ces structures sont en effet largement investies dans la promotion des pratiques artistiques et culturelles auprès des habitants de l'ensemble de la région et œuvrent à la participation effective à la vie culturelle de toutes et tous.

Actualité Bourgogne - Franche-Comté Accès à la culture Pratiques culturelles +4



Signature de la charte régionale « Culture - Éducation populaire » : avec Paul Mourier, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or, Laurent Pottier, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, représentant Nathalie Albert-Moretti, rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon, et 10 structures intervenant dans le champ de l'éducation populaire.
© DRAC BFC

Une reconnaissance pour les 10 fédérations régionales et un partenariat renforcé

En mai 2024, la ministre de la Culture Rachida Dati et les principaux réseaux de l'éducation populaire ont signé une charte nationale d'engagements réciproques Culture – Éducation populaire. Celle-ci prévoit, dans chaque région, une déclinaison prenant la forme d'une charte régionale.

Au travers de cette charte, les mouvements et fédérations populaires sont reconnus comme des acteurs majeurs des politiques culturelles participant au renforcement de la démocratisation culturelle, dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville comme dans les territoires ruraux.

Les services de l'État, en particulier la Direction régionale des affaires culturelles, la Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et les mouvements et fédérations locales d'éducation populaire, souhaitent renforcer leur partenariat pour poursuivre le développement de projets et d'actions artistiques et culturelles diversifiés avec une attention particulière portée à la jeunesse, notamment dans les champs suivants :

- l'éducation artistique et culturelle, notamment en dehors du temps scolaire ;
- l'éducation à l'image ;
- l'éducation aux médias et à l'information ;
- les pratiques artistiques en amateur et leur accompagnement ;
- la formation interprofessionnelle ;
- l'innovation et l'expérimentation.

Afin d'accompagner les fédérations dans leur démarche, l'État apportera son soutien à l'emploi associatif : 4 postes seront financés en Bourgogne-Franche-Comté.

Cette charte régionale permettra également aux acteurs de l'éducation populaire l'accès aux appels à projets du ministère de la Culture, et à des formations délivrées par les Pôles ressources pour l'éducation artistique et cultuelle (PREAC) de même qu'ils seront référencés pour le volet collectif du pass Culture.

Les 10 structures signataires de la charte sont :

- la fédération régionale Bourgogne-Franche-Comté des MJC (FRMJC) ;
- les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active Bourgogne-Franche-Comté ;
- l'union régionale des foyers ruraux Bourgogne-Franche-Comté ;
- l'union régionale des Francas de Bourgogne-Franche-Comté ;
- la fédération nationale Léo Lagrange ;
- la ligue de l'enseignement de Bourgogne-Franche-Comté ;
- les pupilles de l'enseignement public de Bourgogne-Franche-Comté (PEP CBFC et PEP du Jura) ;
- l'union française des centres de vacances de Bourgogne-Franche-Comté (UFCV) ;
- la fédération sportive et culturelle de France Bourgogne-Franche-Comté (FSCF) ;
- l'union régionale des centres sociaux de Bourgogne-Franche-Comté (URCSFBC).

Partager la page

Abonnez-vous à notre lettre d'information

Vous décidez des envois que vous voulez recevoir… Ou arrêter. Votre adresse email ne sera bien sûr jamais partagée ou revendue à des tiers.

S'abonner

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

Votre DRAC

Aides, démarches et subventions

MINISTÈRE DE LA CULTURE

legifrance.gouv.fr **gouvernement.fr** **service-public.fr**

Mentions légales | Accessibilité : partiellement conforme | Politique d'utilisation des témoins de connexion (cookies) | Politique générale de protection des données | Plan du site

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence etalab-2.0